

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**Arrondissement de Bourg**  
**Canton d'Attignat**  
**Commune de MONTRACOL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

**Séance du 17 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés	DATE DE LA CONVOCATION
15	11	2	13	Le 09 décembre 2025

**Présents :**

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Bénédicte JOURDIN, Annie CHARTREZ, Sophie JACOB-GAUTHERET, Aurélie CAVALLERO  
 MM. Frédéric REFOUVELET, David LAFONT, Martial CHEVALIER, Loïck YONNET, Christophe SUBTIL, Christophe JOLY

**Absents/excusés :** MMES Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à Annie CHARTREZ), Corinne AGIUS (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE)  
 MM. Morgan MERLE, Laurent CLAUS

**A été élue secrétaire :** *Madame Bénédicte JOURDIN*

**Objet : AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION  
 A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION PROPOSEE PAR LE CENTRE  
 DE GESTION DE L'AIN**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

**La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :**

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

**La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :**

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Une première convention signée en décembre 2021 prendra fin le 31 décembre 2025. Il est donc nécessaire de la renouveler.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG01 2026-2029

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,  
David LAFONT